

PROCÈS VERBAL du 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1er juillet 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, VINCENT Alexandra.

Absents excusés :

BAUDRY Marc, donne pouvoir à LEVRARD Damien
MARTIN-LALANDE Jacques, donne pouvoir à PAVARD Jean-Luc
SOW Etienne, donne pouvoir à QUINTON Jean-Paul

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

M. Berger demande s'il y a des candidats pour être secrétaire de séance, M. Damien Levrard est le seul candidat. M. Levrard est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 30 juin 2025, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice 12 Présents : 9 Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

- 1) CDD agent technique
- 2) Questions Diverses

1) CDD agent technique (Délibération n°2025-0039)

Afin d'effectuer un tuilage avec l'agent technique qui va partir à la retraite en septembre, le Conseil Municipal décide la création d'un CDD d'agent technique de 35h/semaine à compter du 15 juillet au 30 septembre 2025.

M. le Maire présente les CV et le tableau d'évaluation des candidats élaboré lors des entretiens individuels. M. le Maire dresse le bilan des entretiens des 6 candidats reçus.

Après échanges entre les conseillés, le candidat n°2 est pressenti.

Du fait du faible nombre de candidats, M Levrard propose d'embaucher le N°2 tout en relançant une offre d'emploi pour tenter de trouver de nouveaux candidats. Un débat débute .

Aucune prise de référence auprès des anciens employeurs du candidat n°2 n'ayant été faite, M. le Maire propose que, Mme Biron prenne contact avec les anciens employeurs du candidat n°2. Un retour et un bilan des 15 premiers jours sera fait lors du conseil du 29 juillet.

Le conseil municipal approuve le choix du candidat n°2 pour le poste d'agent technique en CDD du 15 juillet au 30 septembre 2025.

M. le Maire fait procéder au vote pour la création du poste en CDD.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le conseil municipal valide la création d'un CDD d'agent technique de 35h/semaine du 15 juillet au 30 septembre 2025.

9) Questions Diverses

M. Bourgoin en qualité de président du comité d'animation, informe le conseil municipal de sa demande de parking provisoire sur l'espace empierré de la zone Talois pour la soirée poulet/frites du samedi 12 juillet 2025.

M. le Maire donne son accord de principe.

Feu d'artifice : toujours pas de citerne. Questionner une ETA.

Séance levée 21h

LISTE DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2025-039	Création CDD agent technique 3 mois	APPROUVÉ